



LA TREIZIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU FORUM
DES PARLEMENTS DES PAYS MEMBRES DE LA CONFERENCE
INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS

RESOLUTION 13 SOAP/04/2023

**RESOLUTIONS SUR LA SITUATION POLITIQUE, SECURITAIRE ET
HUMANITAIRE EN REPUBLIQUE DU SOUDAN DU SUD**

L'Assemblée Plénière :

- **Conformément** aux dispositions des articles 4 et 22 alinéa 1 du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la région des Grands Lacs signé le 15 décembre 2006 à Nairobi, République du Kenya ;
- **Considérant** les dispositions des articles 2 et 6 de l'Accord interparlementaire instituant le Forum des Parlements des Pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs signé le 4 décembre 2008 à Kigali, République du Rwanda ;
- **Considérant en outre** que sur le plan politique, en République du Soudan du Sud, des progrès notables ont été accomplis vers la réalisation de l'Accord de paix et la ratification par le pouvoir législatif de la feuille de route, qui a prolongé la période de transition actuelle de 24 mois, ouvrant la voie à des élections ;
- **Notant** que le Président de la République du Soudan du Sud, Son Excellence Salva Kiir Mayardit, a déclassifié les dossiers sur la guerre civile avec la directive publiée le 22 mars 2022 à Juba pour déclassifier les rapports de renseignement sur la façon dont la longue guerre civile du pays a commencé et tous ceux qui sont reconnus coupables d'infractions par les documents publiés bénéficieraient d'une grâce présidentielle ;
- **Soulignant** que, pour que l'Accord de paix revitalisé de 2018 établissant un Gouvernement d'Unité de Transition réussisse, il est nécessaire de veiller à ce que les parties à l'Accord bénéficient du meilleur soutien international possible pour les aider à remplir leurs engagements envers le peuple du Soudan du Sud dans le cadre du délai prescrit ;
- **Notant** que, malgré de nouveaux affrontements intercommunautaires dans la région d'Abyei, le Président de la République du Soudan du Sud, Son Excellence Salva Kiir Mayardit, a poursuivi une voie visant à instaurer une paix et une stabilité politique durables ;

- **Soulignant** que le Soudan du Sud a organisé la première cérémonie de remise des diplômes le 30 août 2022 pour les Forces unifiées nécessaires (FUN) qui sont en cours de formation en reconvertissant les rebelles et les combattants pro-gouvernementaux en personnel militaire, policier et de sécurité et **consciente** que les FUN devraient jouer un rôle essentiel pour répondre aux besoins sécuritaires et logistiques d'élections légitimes et crédibles à venir en 2024, comme le prévoit l'Accord de paix ;
- **Profondément préoccupé** par la situation humanitaire désastreuse dans de vastes régions du Soudan du Sud, aggravée par l'insécurité, les violents combats entre les groupes intercommunautaires et les déplacements de personnes confrontées à la quasi-famine ;
- **Sachant** qu'en juillet 2018 le Conseil de sécurité des Nations unies a imposé un embargo sur les armes au Soudan du Sud en tant que mesure visant à stopper le flux d'armes vers les groupes armés dans le pays ;

Adopte les résolutions suivantes :

1. **Félicite** les Autorités de la République du Soudan du Sud pour les progrès notables vers la réalisation de l'Accord de paix revitalisé de 2018 qui a établi le Gouvernement d'Unité de Transition et pour la ratification par le pouvoir législatif de la feuille de route, qui prolonge la période de transition actuelle de 24 mois, ouvrant la voie aux élections et qui vise à accomplir les principales tâches restantes dans le cadre de l'Accord ;
2. **Demande** au Gouvernement de la République du Soudan du Sud à :
 - a. Maintenir l'Accord de paix revitalisé sur la bonne voie pour l'achèvement de sa mise en œuvre ;
 - b. Continuer à garantir la protection et la sécurité de l'ensemble de la population civile y compris les étrangers ;
 - c. Empêcher la détérioration de la situation sécuritaire qui aggrave la situation humanitaire désastreuse ;
3. **Exhorte** la classe politique, la société civile et toutes les forces vives de la République du Soudan du Sud à soutenir la déclassification des dossiers sur la guerre civile dans la perspective qu'elle devrait contribuer au processus de consolidation de la paix et de réconciliation nationale en cours ;
4. **Salue** les efforts proactifs et positifs déployés par le Gouvernement du Soudan du Sud dans le but d'assurer la stabilité et la coexistence pacifique des personnes vivant dans les régions du nord du Bahr El Ghazal, en particulier à Abyei ;
5. **Demande** aux Gouvernements de la République du Soudan du Sud et de la République du Soudan d'assurer la sécurité de la population de la zone administrative d'Abyei et **encourage** en outre les deux gouvernements à déterminer rapidement le statut final de la zone administrative d'Abyei ;

6. **Encourage** les garants de l'Accord de paix revitalisé à continuer de jouer un rôle proactif pour que le processus de paix réussisse.
7. **Salue** la première remise des diplômes tenue le 30 août 2022 pour les Forces unifiées nécessaires (FUN) qui sont en cours de formation en reconvertissant les rebelles et les combattants toutes les forces en personnel militaire, policier et de sécurité et l'accord à Juba entre les parties sur la l'unification du commandement de l'armée et des autres forces organisées ;
8. **Appelle** le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) à lever l'embargo sur les armes imposé au Soudan du Sud sur l'achat ou le transfert d'armes, de munitions et de matériel connexe ;
9. **Appelle** les parties à l'Accord à accélérer l'unification et le déploiement des forces et à poursuivre le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le pays ;
10. **Exhorte** les agences humanitaires à :
 - a. Continuer à soutenir les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et les personnes vulnérables en République du Soudan du Sud, en particulier dans les Etats de Jonglei et du Haut-Nil ;
 - b. Consacrer l'aide humanitaire nécessaire à la population qui a fui vers les pays voisins.
11. **Demande** au Secrétaire Général du FP-CIRGL de suivre de près l'évolution de la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Soudan du Sud et d'en faire le rapport à la prochaine Assemblée plénière ;
12. **Décide** de rester activement saisi de la question.

Fait à Juba, le 1 avril 2023



Honorable Amason Jeffah Kingi, EGH, MP,

Président du FP-CIRGL

